

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.09.2019	22h56	19.335	DEAS
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe socialiste</b>		
<b>Titre : Quelle est la position du Conseil d'État concernant les bénéfices de la Loterie romande ?</b>		
<b>Contenu :</b>		
<p>La nouvelle Loi sur les jeux d'argent (LJAr) a été acceptée par la population suisse en 2018. Cette loi induit la ratification d'une convention intercantonale.</p> <p>Un article de la convention permettrait aux cantons de prélever une partie des gains provenant de la Loterie romande.</p> <p>Nous remercions le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Conseil d'État prélèvera-t-il, dès 2020, une partie des bénéfices de la Loterie romande revenant au canton de Neuchâtel ?</li> <li>– Dans l'affirmative, ce pourcentage est-il défini à ce jour ?</li> <li>– Une nouvelle commission devrait-elle être créée pour la répartition de cette part ?</li> </ul>		
<b>Souhait d'une réponse écrite : NON</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
Corine Bolay Mercier		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Annie Clerc-Birambeau	Martine Docourt Ducommun	